



18 janvier 2021

Coronavirus (COVID19)

Bilan des aides 2020 au secteur culturel et nouveaux soutiens

A fin 2020, l'Etat du Valais et la Confédération ont indemnisé les entreprises culturelles, les acteurs culturels et les directeurs de sociétés de musique pour un montant total de près de 11,5 millions de francs. L'action cantonale « Bourse de recherche & développement » a, quant à elle, permis de soutenir 70 projets afin d'encourager les artistes à poursuivre leurs recherches personnelles malgré la fermeture des institutions culturelles. En novembre dernier, le canton a prolongé son soutien au secteur culturel en signant une convention de prestations avec la Confédération à hauteur de 10.4 millions de francs (50% Confédération, 50% canton). De plus, depuis la fin décembre, les acteurs culturels peuvent à nouveau être indemnisés et les projets de transformation des entreprises culturelles sont désormais soutenus jusqu'à 80% des coûts, contre 60% auparavant.

La première vague de la pandémie de COVID-19 a fortement impacté l'environnement culturel. Sur la base des directives de l'Ordonnance du 20 mars 2020 et des décisions prises par le Conseil d'Etat, la Confédération et l'Etat du Valais ont indemnisé les entreprises culturelles, les acteurs culturels et les directeurs de sociétés de musique pour un montant total de près de 11,5 millions de francs.

Pour éviter la précarité induite par une seconde vague, l'Etat du Valais et la Confédération ont conclu en novembre 2020, une convention de prestations à hauteur de 10.4 millions de francs. Elle permet de mettre à disposition des cantons de nouveaux montants paritaires (50% Confédération, 50% cantons) pour indemniser les pertes financières des entreprises culturelles et pour encourager des projets de transformation qui permettent aux entreprises de s'adapter aux nouvelles circonstances créées par la pandémie.

A la suite de l'adoption de nouvelles mesures touchant directement le secteur culturel, le Conseil fédéral a modifié l'Ordonnance COVID-19 culture. Ainsi, depuis la fin décembre, l'indemnisation des pertes financières pour les acteurs culturels a été réintroduite. Les seuils de revenu et de fortune maximaux pour pouvoir bénéficier d'une aide d'urgence ont également été rehaussés. En outre, les projets de transformation des entreprises culturelles peuvent désormais être soutenus par une aide financière allant jusqu'à 80 % des coûts, contre 60 % auparavant. Le délai pour les demandes d'indemnisation des dommages subis entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 décembre 2020 court jusqu'au 31 janvier 2021.



Actions valaisannes : « Bourse de recherche & développement» et « Soutien aux directeurs musicaux et organistes »

Dans l'élan de la mise en œuvre de l'Ordonnance COVID-19 culture, le Service de la culture de l'Etat du Valais a lancé une action cantonale unique et innovante : une bourse de recherche artistique. Celle-ci récompense les artistes qui ne peuvent exercer leur métier actuellement et les encourage à poursuivre leurs recherches personnelles malgré la fermeture des institutions culturelles. Dans ce contexte, 173 dossiers ont été déposés au Service de la culture, un nombre conséquent qui témoigne de la nécessité de valoriser la recherche, tous domaines confondus. Le Département de santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a soutenu 70 projets. Parmi eux, beaucoup de propositions transdisciplinaires qui dénotent d'une volonté d'échange, de solidarité et de tissage de liens en cette période inédite.

A titre subsidiaire, le Conseil d'Etat a également adopté une indemnisation de toutes les sociétés de chant et de musique qui en font la demande ; elle correspond au 80% des salaires (charges sociales non-comprises) pour la réduction de l'horaire de travail de leur directeur et organiste pour la période du 26 septembre au 31 décembre 2020, à condition que la rémunération soit normalement payée par la société et non par la commune, la paroisse ou un tiers.

Plus d'infos : <https://www.vs.ch/web/culture/coronavirus-culture>

Infos médias disponibles sous : <https://www.vs.ch/culture/infos-medias>